

## Archives de l'environnement et environnement d'archives

**Mathias Walter**

thiaswalt@gmail.com

Le présent travail a pour objet la description des fonctions de la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud (DGE) à l'aide de la norme internationale de description archivistique ICA-ISDF et du logiciel de description archivistique AtoM.

Deux questions sont au cœur de la réflexion : en quoi la description des fonctions enrichit-elle la description archivistique ? Et, en quoi permet-elle une meilleure intégration entre l'archivistique et le *Records management* ?

Premièrement, les fonctions sont réputées plus stables que les structures administratives et leur description offre par conséquent un point d'accès de qualité aux fonds d'archives. Elles sont, au travers de la norme ISDF, une composante essentielle d'un système de description archivistique.

Un des résultats est de montrer le potentiel de la description des fonctions dans sa capacité d'enrichir la compréhension des contextes de création et d'utilisation des archives ; de créer des liens ; et d'offrir des points d'accès aux ressources archivistiques.

Un autre résultat est de proposer une modélisation des relations entre les notices de description archivistiques au sein d'un contexte donné. Ainsi, les fonctions de la DGE sont mises en relation avec différents acteurs et niveaux de gouvernement afin d'intégrer le principe de gouvernance à la description archivistique.

Deuxièmement, ce travail relève l'importance des fonctions pour l'ensemble du continuum des interventions archivistiques, de la création à la diffusion des archives. Une des principales propositions, faite ici, est de créer un système de gestion et de description intégré, centré sur les fonctions, qui permettrait une interaction entre les interventions des archivistes et des *Records managers*.

En conclusion, ce travail montre comment la compréhension de l'environnement des archives au travers de la description des fonctions facilite leur accessibilité et leur utilisation par l'Administration et par l'ensemble des publics.